

FICHE INSCRIPTION 2025/2026
Association Sportive (AS) du Collège de Mescoat à Landerneau

Déjà licencié(e) en 2024/2025 : OUI – NON

Activité(s) choisie(s) de l'AS :

NOM : Prénom : Classe :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél. portable élève :

Téléphones parents :

Mail élève :

Mail parents :

Pour information : Es-tu licencié-e dans un club fédéral ? NON /OUI Lequel ?

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) mère, père ou tuteur (rayer la mention inutile)

(NOM/Prénom du responsable légal)

autorise l'élève (NOM/Prénom).....

à faire partie de l'Association Sportive de son établissement et autorise le professeur responsable à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité. Je reconnais au professeur responsable du déplacement le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient les circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

A....., le/...../202.....

Signature des parents :

Prix de la licence 2025/2026 : **20 €**

Chèque

Espèces

ou **32,80 €** avec **Assurance Supplémentaire ***

Chèque

Espèces

*** Assurance supplémentaire:**

Une assurance « indemnisation des dommages corporels I.A. sport + » au prix de 12,80€ € qui reprend les postes de préjudice de la garantie de base, mais avec des plafonds très sensiblement revus à la hausse et qui intègre également des prestations d'assistance à domicile (soutien scolaire, garde d'enfant ...) en cas d'accident. Remplir le formulaire en cas de souscription.

Je souscris

Je ne souscris pas

(rayer la mention inutile)

NOM-Prénom de l'élève : _____ classe : _____

Merci de bien vouloir prendre connaissance des 4 mentions à suivre et d'en accepter les conditions.

1. Mention sur le droit à l'image : dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence. LU ET PRIS CONNAISSANCE OUI NON

2. Mention sur les conditions d'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) : aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement/Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours (sur les listes de sportifs haut niveau/espoirs arrêtées par le ministre chargé des Sports, sur les listes des pôles fédéraux établies par les fédérations sportives concernées, en sport-étude dans l'activité sportive ou artistique concernée). Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du RGPD, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des informations qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715-75334 PARIS Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

LU ET PRIS CONNAISSANCE OUI NON

3. Mention sur les Assurances et le Réglementaire : le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée « I.A sport » de la MAIF pour un complément de 12,80€.

LU ET PRIS CONNAISSANCE OUI NON

4. Mention sur l'encadrement des élèves : pour information, dans le cadre des rencontres districtes et départementales UNSS, et dans l'éventualité d'une rencontre sur plusieurs sites de pratique, les élèves peuvent être amenés à être sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS d'un autre établissement du district/département. LU ET PRIS CONNAISSANCE OUI NON

Mr/Mme,

représentants légaux de (nom/prénom/classe de l'élève) :

reconnaissons avoir pris connaissance des 4 mentions ci-dessus et en acceptons les conditions.

Date, lieu :

Signature :